3:Dietschy 5P9 Caraja

International Congress of Authropological and Ethnological Sciences. 6th, Paris, 1960.

VI^e CONGRÈS INTERNATIONAL
DES
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET ETHNOLOGIQUES

PARIS — 30 juillet - 6 août 1960

Publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique

TOME II

Ethnologie (premier volume)

MUSÉE DE L'HOMME
PALAIS DE CHAILLOT — PARIS (16^e)
—
1963

[Title Page]

[p. 43]

Le système de parenté et la structure sociale des indiens Carajá

par Hans DIETSCHY (Bâle).

Il y a trois ans, G. P. Murdock a publié son « World Ethnographic Sample ». Il va sans dire qu'un essai de cette envergure ne peut être qu'incomplet. Or, en ce qui concerne les Carajá, une des neuf tribus classées sous la rubrique du « Brésil oriental », la suite des trente traits caractéristiques de cette société dans l'épreuve de Murdock montre des lacunes significatives et de graves inexactitudes. C'est mon propos, ici et maintenant, de remédier à cet état de choses aussi bien que possible, afin de contribuer de mon côté, tout en ne m'occupant que d'un seul cas parmi 565, à un plus juste calcul des probabilités humaines.

Je me base, pour accomplir cette tâche, sur des données que j'ai pu ramasser moi-même, en compagnie de ma femme et aidé par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, pendant la saison des pluies de 1954 à 1955, chez les Carajá du Sud, ainsi que naturellement sur les indications de nos prédécesseurs sur place, les Ehrenreich, Krause, Baldus, Lipkind avant tout. Je profite de l'occasion pour exprimer le grand regret que j'éprouve toutes les fois que je pense au fait que les riches matériaux collectionnés par Lipkind n'ont jamais été publiés d'une manière satisfaisante. Les Carajá, bien qu'ils soient connus depuis longtemps, sont au fond méconnus. Pour être juste, il faut ajouter qu'eux-mêmes ne facilitent pas la tâche des chercheurs, et il va sans dire qu'en ces circonstances, ma propre contribution doit rester assez fragmentaire, vu la durée trop courte de notre séjour parmi eux.

D'autre part, je suis convaincu que la présentation des seuls faits — prétendument purs — ne nous aide pas à mieux connaître la condition humaine, et le second but de ma communication est de vous présenter un premier essai d'interprétation des données se référant au système de parenté des Carajá qui, non sans raison, a été laissé blanc dans l'épreuve de Murdock.

Pour faciliter la comparaison, je suivrai la trame des colonnes du « World Ethnographic Sample ». Les Carajá cultivent surtout des tubercules tropicaux, sans que le maïs fasse défaut ; des animaux vraiment domestiqués sont absents. Les plantations sont importantes comme source de subsistance, mais la pêche et la chasse aux tortues se rangent plus haut dans les prédilections masculines ainsi que comme base de vie. Ce sont les hommes qui sont chargés non seulement de la pêche et de la chasse — moins importante à cause de la rareté du gibier — mais l'activité dans les jardins est de même une affaire d'hommes surtout, puisque les femmes se contentent d'y aider plutôt à volonté ce qui est incontestablement rare parmi les Indiens de l'Amazonie.

Jusqu'ici, nous sommes dans un accord parfait avec les catégories choisies par Murdock (Ro, Im, Oo, Dm ; colonnes 1-4). Dans la colonne 5 toutefois, nous trouvons

la première lacune. La division du travail assigne la cueillette au sexe féminin sauf la récolte du miel sauvage qui est considérée plutôt comme une chasse et appartient aux tâches de l'homme. On pourrait donc faire entrer quand même les Carajá dans la catégorie de la « standard division of labor by sex » (donc Ia ; colonne 5).

De véritables difficultés surgissent lorsque nous prenons en considération l'organisation sociale proprement dite. Là, les décisions catégoriales ne sont pas si faciles à faire. Il est vrai que nos Indiens vivent dans des villages compacts, durant la saison des pluies surtout. Pendant le reste de l'année, les Carajá propres aiment à se disperser sur les plages, formant de plus petites unités locales qui toutefois sont toujours alignées le long du fleuve, la maison des hommes (s'il y en a dans les campements) restant en arrière, comme si la périphérie d'un cercle avait été ouverte et déroulée en ligne droite, laissant le centre — la maison des hommes — à côté de la ligne. Puisque les grands villages de la saison des pluies qui se présentent tous de cette façon et portent un nom, sont en réalité agames et sans clans, mais montrent une certaine tendance vers l'endogamie, la catégorie assignée par Murdock — village compact observant l'agamie — (Va ; colonne 6), si elle n'est certainement pas fausse, doit quand même être prise *cum grano salis* (tendance vers Sd).

Quant à la structure de la famille, elle est normalement du type élargi, au moins pendant la saison des pluies, mais l'extension n'est pas si grande, et il y a, à côté des familles linéaires ou lignages minimaux non nommés, des familles indépendantes (c'est-à-dire plutôt Ll, souvent Ss et In, au lieu de Ee ; colonne 7) ce qui s'accorde au fait qu'à côté du mariage matrilocal habituel, on trouve la résidence « néolocale » (Mn, au lieu de Mm ; colonne 8), dans la saison sèche d'une part et, d'autre part, comme noyau possible d'une nouvelle famille élargie. La polygynie n'est pas fréquente ni favorisée, tandis qu'il est vrai que les considérations matérielles sont absentes à l'occasion du mariage (donc plutôt Mo ou To que Lo ; colonne 9).

Nous abordons maintenant l'aspect le plus brouillé de l'ethnographie carajá. Le « Handbook of South American Indians » parle, à juste titre, de descendance double (double descent). J'ai démontré ailleurs qu'à cause d'une inattention de la part de la rédaction du fameux manuel, on s'est fait une fausse idée de la vraie nature de cette coexistence de groupements patrilinéaires et matrilinéaires. Il s'agit, non de moitiés, mais de *trois* grands groupes patrilinéaires nommés qui sont d'abord une affaire d'hommes, de leur vie cérémonielle et politique, mais s'occupent quand même des femmes dans le sens d'une tendance endogame. Il ne s'agit donc pas d'une vraie descendance parallèle et, d'autre part, il n'est pas du tout question d'exogamie, et moins encore de moitiés. Tout au plus, on peut parler de non-exogamie ou agamie comme dans le cas des villages qui, eux, sont des groupements matrilinéaires à cause de la règle matrilocale du groupe domestique dont on a fait mention tout à l'heure. A la rigueur, seule la petite famille élargie qui peut être décrite comme lignage matrilinéaire minimal non nommé, semble être exogame. Le mariage est permis avec chaque cousine, parallèle et croisée, et la préférence matrilatérale rapportée par Lipkind (sans indication d'ailleurs s'il s'agit de cousines parallèles ou croisées !) ne semble être que l'expression normative du mariage matrilocal, tandis que la légère préférence patrilatérale constatée par moi-même s'accorde pareillement avec la règle d'endogamie des groupes patrilinéaires. En réalité, parce que les parents sont d'habitude « frère » et « sœur » entre eux, étant cousin et cousine, comme on va le voir à présent, la différence n'a pas beaucoup de valeur explicative. A la lumière de ce qui a été dit, il faut dès lors corriger les catégories établies par Murdock, en tenant compte du fait qu'il faudrait compléter sa catégorie « moitiés agames (non exogames) » par « phratries agames » (donc : Pa ou Na, La, Da ; colonne 10-12).

Pour la première fois, le système de parenté des Carajá doit maintenant être exposé, bien qu'assez brièvement. Murdock a laissé tout à fait ouverte la colonne

3:Dietschy 8P9 Caraja

pertinente. En ce qui concerne les cousins et cousines, la terminologie est du type « Hawaii », c'est-à-dire, ma propre génération ne comprend que des frères et des sœurs. Avant de continuer, permettez-moi de vous rappeler qu'on a pu parler de principes qui régissent les sytèmes de parenté. Pour ne pas tomber dans le piège du « verbalisme » décrié par Murdock, je m'empresse d'ajouter qu'il ne s'agit pas de causes, mais bien de principes logiques aptes à opérer en vue d'une situation donnée, que ce soient les circonstances du milieu, de la démographie, du type fondamental de la communication sociale dont il s'agit chaque fois. Or, on pourrait même apparier ces principes en formant des oppositions à la manière des linguistes, oppositions dont les termes s'excluent lorsqu'il s'agit de relations particulières, mais qui peuvent être combinées alternativement dans un système entier de relations de parenté. Il serait peut-être préférable de ne formuler que des oppositions contraires, mais pour le moment, je me contente, sauf dans le premier cas, d'oppositions nettement contradictoires, donc plus faciles à manier, car cela suffira pour atteindre notre but immédiat d'élucider le système de parenté des Carajá. Il y a contrariété entre l'unité classifiée de la génération et l'unité de la ligne de filiation, il y a contradiction entre différenciation et non-différenciation des sexes ainsi que de l'âge respectif, entre réciprocité et non-réciprocité des termes, enfin entre unité et non-unité classifiante des frères et sœurs — unité *classifiante*, ceci dit par parenthèse, qui n'est pas à confondre avec l'unité du groupe des frères et sœurs *classifiés* ensemble, ni avec une unité dénominante.

Quant à la terminologie des cousins, nous avons donc affaire au principe de l'unité de la génération et à celui de la différenciation des sexes ce qui reste vrai pour la génération des grands-parents. Entre frères et sœurs, pour être plus précis (et ceci vaut naturellement pour les cousins et cousines), il n'y a qu'en partie différenciation des sexes et de l'âge respectif, de même qu'il n'y a que partiellement unité classifiante des frères et sœurs (et, partant, des cousins et cousines). Les termes employés pour les oncles et les tantes « parallèles », d'autre part, sont de type mixte selon l'âge relatif (relativement aux parents), les désignations pour les aînés étant dérivées des appellations « père » et « mère », celles des cadets étant de même racine que les mots utilisés pour appeler les grands-parents ce qui est le cas, d'ailleurs, de l'oncle et de la tante « croisés » qui, eux, ne sont pas différenciés selon l'âge respectif. Il y a tendance, on le voit, de réunir la génération des parents et de l'approcher de la génération des grands-parents, exception faite des parents mêmes ainsi que du frère aîné du père et de la sœur aînée de la mère dont les termes sont dérivés de ceux des parents — ici, le lévirat et le sororat jouent certainement leur rôle, et la famille nucléaire est prise à part. Dans la classification de Murdock, il s'agit donc, en ce qui concerne les oncles (et les tantes), d'une terminologie linéaire et « bifurcate merging », respectivement, et dans les deux cas, dérivée (Hn et I ; colonne 13). Il faut ajouter que l'unité classifiante des frères et sœurs entre en jeu.

L'exemple le plus frappant de cette unité classifiante se révèle dans un type exceptionnel d'appellation des neveux et nièces. Un frère et une sœur utilisent, il est vrai, tout en ne distinguant pas le sexe, deux *mots* différents que nous traduirions par « neveu-nièce », mais ce qui est plus essentiel, c'est que tous les deux appellent *conjointement* les enfants de leur *frère* « fils » et « fille », les enfants de leur *sœur* « neveu-nièce » (sans distinction de sexe). Cela n'a de sens que si on veut souligner, en même temps que l'unité des frères et sœurs, l'unité d'un lignage minimal patrilinéaire, les enfants d'une sœur appartenant alors à un autre petit groupe exogamique patrilinéaire. Or, il n'y a pas, à présent, de lignage patrilinéaire. Ceci laisserait supposer un changement historique d'une prépondérance patrilinéaire à une prépondérance matrilinéaire, changement qui se traduirait aujourd'hui dans la descendance double. Le système de parenté qui souligne le plus l'unité du lignage patri-

3:Dietschy SP9 Caraja

linéaire (de la mère), c'est le système « Omaha » qu'on pourrait d'ailleurs s'imaginer structuré selon le principe de l'unité classifiante des frères et sœurs, ce qui n'est jamais le cas, à ce que je sache, mais ce qui pousserait à l'extrême la logique de ce système (la même constatation serait valable pour le système « Crow » qui marque l'unité du lignage matrilinéaire, du père cette fois).

Or, les beaux-frères et les belles-sœurs (ainsi que les beaux-parents) sont classifiés par la « teknonymie », et puisque dans l'appellation, la référence « ...de mon enfant » semble être habituellement omise, cela équivaut, pour les maris, à la manière dont, dans le système « Omaha », les hommes nomment leurs cousins et cousines croisés matrilatéraux, et pour les épouses, au mode d'appellation utilisé par les femmes dans le système « Crow » lorsqu'il s'agit de leurs cousins et cousines patrilatéraux. Je me demande s'il n'y a pas une connection entre la teknonymie dans le sens large et les types poussés de classification linéaire ou consécutive.

La teknonymie dans le sens restreint, c'est-à-dire les termes « seigneur de tel et tel » et « origine de tel et tel » employés par une tierce personne, est choisie volontiers par les parents eux-mêmes. « Origine du petit-enfant » est la belle-fille, tandis que le beau-fils est appelé « neveu-noir » (le parler de l'*honneur* étant emprunté, cette fois, par sa femme !). Cela s'accorderait de nouveau avec un état historique de prépondérance patrilinéaire, si l'on ne veut pas conclure d'emblée à un mariage, autrefois prescrit, avec la cousine croisée matrilatérale. Il faut se rappeler toutefois que l'état présent caractérisé par un grand degré de liberté, autrement dit par un degré d'« information » ou d'entropie élevée, se retrouve dans l'exécution des cérémonies comme dans la narration des mythes et légendes, ces expressions de la vie spirituelle des Carajá qui permettent une grande liberté de variation autour d'un thème principal, opiniâtrement gardé. — Enfin, la teknonymie oriente les appellations réciproques des grands-parents et petits-enfants, en tant que les grands-parents, appelés selon leur sexe, répondent par le même mot, même si le petit-enfant est du sexe opposé.

Avant de finir ma communication, il me faut vite passer en revue les deux dernières colonnes de l'épreuve de Murdock. Les Carajá distinguent, par la parole et par les ornements, des grades d'âge. En même temps, une idée de stratification se dessine dans le fait que les rôles politiques et religieux sont l'héritage d'un seul des trois groupes patrilinéaires à tendance endogame. On est tenté de penser aux classes ou castes des Guaycurú, par exemple, et puisqu'on a des rapports qui parlent d'esclaves temporaires, il faut corriger les indications de Murdock en ce sens (Al, avec tendance vers Cl, au lieu de O. ; colonne 14). Les villages sont politiquement autonomes, mais les Carajá propres unissent en amphictyonies quelques villages pour l'exécution de certaines cérémonies. La succession héréditaire des chefs va dans la ligne patrilinéaire, un petit-fils étant choisi comme candidat, en cas de carence une petite-fille. En conséquence, il y a succession matrilinéaire temporaire au sein du groupe patrilinéaire auquel est réservé le rôle du chef qui, d'ailleurs, est en voie de disparition complète (donc : Pp et m, pour les Carajá propres, Ap et m pour les Javahé et Chambioá ; colonne 15).

Vous ne m'en voudrez pas que je finisse sur cette note mélancolique. Je répète : un petit peuple trop peu connu, malgré l'apparence, est en train de perdre au moins son visage traditionnel qui aurait été fascinant pour la sociologie comparée ainsi que pour l'histoire des Indiens de l'Amérique du Sud. J'espère toutefois que mon matériel pourra être utile dans la discussion sur les structures sociales du Brésil central entamée récemment par Lévi-Strauss et Maybury-Lewis ; même si ce n'est pas encore le moment d'y entrer de mon côté.

3:Dietschy SP9 Caraja

BIBLIOGRAPHIE

MURDOCK (George Peter) (1967). World Ethnographic Sample. *American Anthropologist*, 59, 664-687. Menasha.

DIETSCHY (Hans) (1960). — Das Häuptlingswesen bei den Karajá. Mitteilungen aus dem Museum für Völkerkunde in Hamburg XXV (Amerikanistische Miszellen), 165-176. Hamburg.

HAYDON-LAWES (David) (1960). Parallel Descent and the Apinayé Anomaly. *Southw. Journ. of Anthropology*, 16, Albuquerque, 191-210.

BAUMANN (1960) loi de Tuzi, Lund, en Volkenkunde, 116, s'Gravenhage, 17-44.

DISCUSSION

Le Prof. H. PALLIUS souligne la nécessité de considérer les différences géographiques dans l'étude de l'organisation sociale des Caraïbes du nord et du sud.